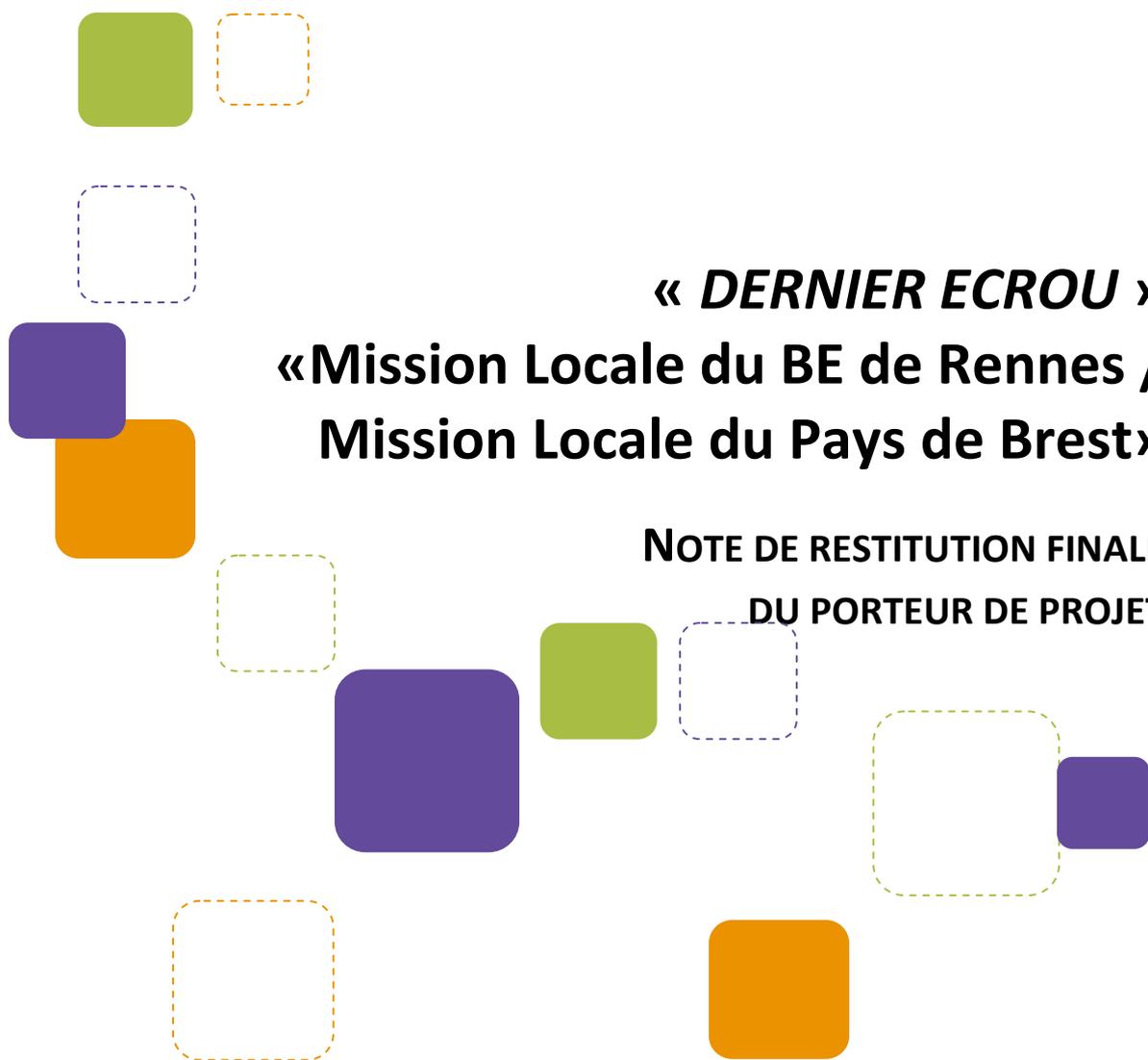




Fonds
d'expérimentation
pour la jeunesse



« DERNIER ECROU »
**« Mission Locale du BE de Rennes /
Mission Locale du Pays de Brest »**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13

www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



INTRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n° 1 lancé en avril 2009 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr le rapport d'évaluation remis au FEJ par l'évaluateur du projet.



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

<p style="text-align: center;">ASE PJJ Jeunes sous mains de justice Numéro du projet AP1-188</p>
LE DISPOSITIF EXPERIMENTE
Titre : DERNIER ECROU
Objectifs initiaux : <i>Réduire le risque de récidive par un accompagnement soutenu à l'insertion professionnelle des jeunes » sous main de justice »</i>
Public(s) cible(s) : 300 jeunes âgés de 18 à 25 ans sous main de justice « condamnés », accompagnés par les Missions Locales du bassin d'emploi de Rennes et du Pays de Brest.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : développer l'accès à la formation en détention, valoriser la professionnalisation en les accompagnant vers l'emploi durable. Éviter les ruptures en s'appuyant notamment sur une sécurisation des phases de transition des jeunes vers la sortie où <u>tout se joue dès l'entrée en détention</u> (Règles Pénitentiaires)
Territoire(s) d'expérimentation : Pays de Brest (jeunes du Finistère), Bassin d'emploi de Rennes incluant des zones urbaines sensibles.
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : Diagnostic et accompagnement dès le début de l'incarcération et implication forte des partenaires pour la mise en place d'un parcours d'insertion
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initialement indiqués dans le projet : Maison d'Arrêt, Centre Pénitentiaire, SPIP de Brest et Rennes (2) Partenaires effectifs de l'expérimentation : Maison d'Arrêt, SPIP de Brest et Rennes
Partenaires financiers (avec montant): Mission Locale du Bassin d'emploi de Rennes = Etat FIPF 6667 € en 2009. Mission Locale du Pays de Brest = Conseil Général du Finistère 33138 € (2010/11)
Durée de l'expérimentation (1) Durée initiale : 1 ^{er} septembre 2009 au 30 juin 2011 : 22 mois (2) Durée effective : 1er septembre 2009 au 31 décembre 2011 : 28 mois (avenant de juin 2011)
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission Locale du bassin d'emploi de Rennes et Mission Locale du Pays de Brest Type de structure : association loi de 1901
L'ÉVALUATEUR DU PROJET

Nom de la structure : COPAS

Type de structure : structure privée.



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Introduction : Expérimentation sur deux sites d'un projet partenarial visant à l'insertion durable dans le secteur marchand des jeunes sous mains de justice.

- Pour Brest, un travail au sein de la Maison d'Arrêt avait déjà été engagé et nécessitait d'être développé.
- Pour Rennes, il s'agissait de saisir l'opportunité que constituait l'ouverture d'une nouvelle maison d'arrêt au 1^{er} trimestre 2010 à Vezin Le Coquet (périphérie de Rennes) pour réorganiser le partenariat des structures intervenants auprès des jeunes détenus en fin de peine.

Chaque Mission Locale intervenant sur sa zone pour l'ensemble des jeunes incarcérés du département, l'objectif de 150 jeunes suivis par zone sur la période du 01/01/2010 au 31/12/2011 était visé. L'hypothèse de départ reposant sur le monde particulier que représente la détention, il était nécessaire de développer un partenariat fort pour préparer au plus tôt la sortie des jeunes.

La finalité du projet était donc de créer une synergie avec les interventions dans les premiers temps qui suivent la levée d'écrou.

L'objectif étant de réduire le risque de récidive en inscrivant les jeunes dans un parcours d'insertion professionnelle durable par un accompagnement en cours et après l'incarcération.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation :

L'objectif est de limiter les risques de récidive par :

- **Le retour à l'emploi** des jeunes détenus vers le secteur marchand. Le conseiller chargé de cet accompagnement s'appuie sur l'offre de formation en détention, valorise la professionnalisation de la formation et accompagne les jeunes vers l'emploi durable.
- **La prévention des ruptures.** Il s'agit de sécuriser les phases de transition des jeunes vers la sortie en **partant du principe que tout se joue dès l'entrée en détention** selon les préconisations des RPE (Règles Pénitentiaires Européennes).

Les objectifs généraux :

1. Objectifs qualitatifs : réaliser une prise en charge en continu des publics. incarcération/sortie en accompagnant les jeunes sur la totalité du parcours professionnel en prison et assurer le lien en dehors vers l'entreprise, et, si possible, jusqu'au maintien en emploi durable.
2. Objectifs visés : 50 % en sorties dynamiques tel que :

Note de restitution finale du porteur de projet

- Contrats en alternance : Contrats de professionnalisation ou contrats d'apprentissage.
- Contrats classiques (CDI ou CDD supérieur à 6 mois),
- Formation qualifiante.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation (analyse quantitative et qualitative)

1. Public visé :

18 à 25 ans révolus

300 jeunes **sous main de justice « condamnés »**, et incarcérés.

S'agissant de jeunes condamnés à longues peines, une entrée leur sera proposée 10 mois avant la date prévue de leur sortie. La grande majorité de ces jeunes relèvera du programme CIVIS avec un objectif de placement de 50% en entreprise du secteur marchand en contrat en alternance ou en autre contrat durable (CDD de plus de 6 mois, CDI)

2. Bénéficiaires directs :

2.1. Statistiques descriptives

Utilisation du logiciel Parcours 3 (interne aux Missions Locales) avec la création d'un programme (« étiquette ») à Brest et la création d'un programme « Dernier Ecrou » à Rennes permettant d'identifier les publics entrant dans le dispositif.

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet		AP1_188			
		Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à Brest					
Jeunes		150	100	50	150
Adultes					
Nombre total de bénéficiaires		150	100	50	150
Nombre d'abandons ou exclusions					
		Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation		
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques					
1. Jeunes					
Âge					
Moins de 6 ans					
6-10 ans					
10-16 ans					
16-18 ans					
18-25 ans		150	150		
Autres : (préciser)					
Autres : (préciser)					
Situation					
Elèves en pré-élémentaire					
Elèves en élémentaire					
Collégiens					
Lycéens en LEGT					
Lycéens en lycée professionnel					
Jeunes apprentis en CFA					
Étudiants du supérieur					
Demandeurs d'emploi		150	150		
Actifs occupés					
Autres : (préciser)					
Autres : (préciser)					
Niveau de formation					
Infra V		83	83		
Niveau V		56	56		
Niveau IV		9	9		
Niveau III		2	2		
Niveau III					
Niveau I					
Sexe					
Filles		11	11		
Garçons		139	139		
2. Adultes					
Qualité					
Parents					
Enseignants					
Conseillers d'orientation-psychologues					
Conseillers principaux d'éducation					
Conseillers d'insertion professionnelle					
Animateurs					
Éducateurs spécialisés					
Autres : (préciser)					
Autres : (préciser)					

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Départementale	Départementale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire	Oui, une partie de mon territoire

Note de restitution finale du porteur de projet

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	API_100				
	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés l'année 1 2010	Bénéficiaires entrés l'année 2 2011	Bénéficiaires entrés l'année 3 2012	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à RENNES					
Jeunes 18-25 ans	150	64	83	0	147
Adultes 26 ans et plus	0	0	0	0	0
Nombre total de bénéficiaires	64	64	83	0	147
Nombre d'abandons ou exclusions		9	72	0	81

	Bénéficiaires prévus pour toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans	0	0
6-10 ans	0	0
10-16 ans	0	0
16-18 ans	0	0
18-25 ans	150	147
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		
Situation		
Élèves en pré-élémentaire	0	0
Élèves en élémentaire	0	0
Collégiens	0	0
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi		
Actifs occupés		
Autres : jeunes sous main de justice		147
Autres : (préciser)		
Niveau de formation		
Intra V		100
Niveau V		39
Niveau IV		8
Niveau III		0
Niveau II		0
Niveau I		0
Sexe		
Filles	0	8
Garçons	150	139
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle		
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres : (préciser)		
Autres : (préciser)		

	Prévision initiale	Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML. Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML. Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML.	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML.	Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML.
Échelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Départementale	Départementale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers "politique de la ville" ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville. Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville. Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville.	Oui, une partie de mon territoire.	Oui, une partie de mon territoire.

Note de restitution finale du porteur de projet

2.2. Analyse qualitative :

A/La Mission Locale du Pays de Brest :

L'objectif de 150 jeunes a été atteint sur Brest comme initialement prévu au 30/06/2011.

- Le public est majoritairement masculin. 57% des jeunes suivis dans le Dernier Ecou ont un niveau strictement inférieur au niveau V. (92 % avec les niveau V)
- 38 jeunes (25%) sont issus des quartiers CUCS dont 6 jeunes de ZUS.
- 33 % de ces jeunes sont engagés dans un parcours CIVIS
- Au niveau de l'âge, on distingue 3 catégories d'âge avec la répartition suivante :

	– Pourcentage
– 18-21 ans	– 20,00%
– 22-24 ans	– 45,00%
– 25 ans et +	– 35,00%
– TOTAL	– 100,00%

–59% des jeunes suivis sont issus du bassin brestois (Maison d'arrêt départementale).

Origine	Nombre
Brest	88
Morlaix	11
Quimper	34
COB	3
22	3
35	1
56	3
Hors Bretagne	7

Pour les jeunes résidant hors bassin d'emploi, la Mission Locale du Pays de Brest organise en direct les retours des jeunes vers leur commune d'origine (si le retour est souhaité). Des contacts sont alors pris avec les structures d'accueil de ces publics dont les Missions Locales de Bretagne, afin de transmettre les éléments d'informations et de dossiers nécessaires à l'avancée des parcours (passage de relais).

B/La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Rennes :

Le nombre de bénéficiaires initialement prévu était de 150 et nous en avons intégré 147.

Note de restitution finale du porteur de projet

Ce léger décalage est lié au retard pris par le déménagement de la maison d'arrêt de Rennes au centre pénitentiaire de Vezin.

Ce déménagement avait été anticipé mais sa durée a été sous évaluée.

Ce retard au début du programme explique notre demande de prolongation au terme des 18 mois initiaux.

Ainsi, le nombre de jeunes vus au total est de 274 sur la durée de l'expérimentation et selon différents critères, le conseiller décidait ou non d'intégrer le jeune dans le dispositif.

50% des jeunes pressentis pour intégrer « Dernier écrou », ont effectivement été accompagnés dans le cadre de ce dispositif.

Les autres n'ont pu en bénéficier pour des raisons géographiques (autre département, autre région,...), médicales, en raison de leur âge (plus de 26 ans), ou parce qu'ils refusaient l'adhésion qui était évidemment facultative.

Une des caractéristiques les plus marquantes du public suivi est son faible niveau de qualification : 68% ont un niveau infra V, 95% infra IV.

Cette donnée est aussi constatée dans les autres expérimentations « ASE PJJ jeunes sous mains de justice ».

Ce faible niveau de formation initiale confirme la nécessité d'un accompagnement spécifique en détention et pour beaucoup une remise à niveau des « compétences clés » (français, mathématiques,...).

La durée d'accompagnement oscille entre 6 et 12 mois ; elle est conforme à l'objectif initial (4 mois avant la levée d'écrou, jusqu'à 4 mois après la sortie).

S'agissant des sorties « emploi », tous les jeunes ayant signé au moins un CDD de plus de 2 mois ont été pris en compte.

Les missions intérim longues ont, elles aussi, été valorisées.

Les actions de formation dites « en amont de la qualification » (préqualification, mobilisation, travail sur le projet...) ont aussi été évaluées comme des sorties positives emploi/formation pour certains jeunes.

40 jeunes sont sortis dans ces conditions et même s'il convient de relativiser, c'est un résultat probant qui renforce l'idée qu'un accompagnement spécifique avec du temps pour le mettre en place et des moyens matériels conduit à une insertion professionnelle plus durable et par delà réduit les risques de récidive.

Notons par ailleurs que la moitié des jeunes ayant intégré « Dernier écrou » sont issus des quartiers rennais.

3. Bénéficiaires indirects:

Les jeunes reçus et qui, pour des raisons diverses (âge, géographique, santé...) n'ont finalement pas intégré « Dernier écrou » ont néanmoins bénéficié d'un accompagnement régulier au sein de l'établissement pénitentiaire.

Note de restitution finale du porteur de projet

II. Déroulement de l'expérimentation

A/ Actions mises en œuvre à Brest :

a) phase de mise en oeuvre du projet de septembre 2009 à janvier 2010.

Mise en place du partenariat, pré-repérage des jeunes pour un démarrage effectif au 01/01/2010

- Les Comités techniques
 - Le 30 septembre 2009, en présence de :
 - Le SPIP,
 - La Maison d'Arrêt,
 - La Mission Locale du Pays de Brest.
 - Le 30 novembre 2009, en présence de :
 - Le SPIP,
 - La Maison d'Arrêt,
 - La Mission Locale du Pays de Brest.

b) phase opérationnelle de janvier 2010 à juin 2011 avec demande de prolongation

B/ Actions mises en œuvre à Rennes :

Le dispositif a permis de mettre des procédures d'accompagnement très spécifiques en vue de lutter contre la récidive.

Cet accompagnement s'est amorcé le plus tôt après la mise sous écrou.

L'idée était de mettre en place le plus tôt possible les conditions d'accompagnement : tout se joue dès l'entrée en détention.

Au niveau des différentes phases d'action, il y a d'abord eu une phase de mise en place du dispositif après l'acceptation du projet par le FEJ.

La première étape a été de poser les conditions de prescription des jeunes suivis sous main de justice avec les services du SPIP et les conseillers de probation.

Le conseiller participait aux deux commissions pluridisciplinaires uniques (CPU) hebdomadaires avec le SPIP, le GEPSA, les surveillants, un des sous-directeur (directrice) de l'établissement pénitentiaire et parfois les services médicaux de l'établissement SMPR.

Suite à ces CPU, le conseiller de probation (CIP) du SPIP positionnait les jeunes sur la permanence du conseiller de la Mission Locale.

C'est le conseiller qui en accord avec le SPIP décidait d'entrer ou non le jeune dans le dispositif spécifique Dernier Ecou suivant différents critères.

Note de restitution finale du porteur de projet

Au niveau des partenariats financiers prévus dans le projet initial : 2 conventions ont été signées avec l'association FACE sur la recherche d'emploi et avec la faculté des métiers sur l'orientation professionnelle et la recherche d'alternance.

L'objectif initial pour FACE était l'accompagnement de 30 jeunes en visant 50% de mise à l'emploi.

Le bilan est plutôt positif dans la mesure où 23 jeunes ont été positionnés pour 21 reçus réellement.

Sur ces 21 jeunes, 9 ont signés un contrat de travail de type CDD ou CDI.

Concernant l'objectif avec la faculté des métiers, il était au préalable de 50 jeunes intégrés dans l'accompagnement.

17 jeunes ont été suivis dans ce cadre là.

Sur l'ensemble de ces jeunes, il y a eu 6 abandons, 7 plateaux techniques réalisés (mise en situation pratique sur 1 ou 2 journées) dans les domaines du bâtiment et la restauration et enfin 2 stages courts (3 à 5 jours) réalisés.

Le bilan est plus mitigé dans la mesure où seule une jeune a signé au final un contrat de professionnalisation en cuisine.

Les raisons sont multiples mais on peut avancer le nombre d'étape de validation de projet et de recherche d'alternance trop élevé (6) qui a ralenti la dynamique et dilué l'intérêt pour le jeune.

Entre chaque étape, la faible réactivité a conduit à certains abandons et à de la démotivation.

Le faible niveau scolaire (plus de 65% de niveau infra V) explique aussi le manque d'investissement sur des parcours de formation et la difficulté pour certains de se projeter au-delà de 6 mois.

Au niveau des autres conventions, trois ont été signées avec les foyers de jeunes travailleurs rennais, cinq avec les structures d'insertion IAE (insertion par l'activité économique), une avec Pôle Emploi sur les plate-formes de vocation (ou recrutement par simulation).

En interne, 21 jeunes ont été suivis dans le cadre de l'accompagnement au logement.

Et 5 ont signé un contrat d'accompagnement spécifique dans le cadre des conventions citées ci-avant.

Le suivi était pris en charge par la référente-logement de la Mission Locale de Rennes.

Au niveau des suivis santé dans le cadre de la préparation à la sortie, 12 jeunes ont été positionnés avec des orientations diverses allant du bilan de santé, à l'amorce de suivis en conduite addictive.

Une convention a aussi été passée avec un centre de formation, le CLPS, sur l'intégration de jeunes sur les modules d'évaluation dynamique (module de mobilisation d'une durée de 5 jours visant à cerner les capacités du jeune et son attitude pendant la durée de la formation).

Note de restitution finale du porteur de projet

Note de restitution finale du porteur de projet

Restitution finale du porteur de projet à Brest Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	AP1_188			Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
	Description synthétique de chaque action	Spécifique au caractère expérimental du projet (oui/non)	Durée en mois	Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>01/07/2009 – 31/12/2009</i>								
Action n°1	Mise en place du projet	oui	6						
Action n°2	Partenariat	oui	6						
Action n°3									
Action n°4									
Action n°5									
Action n°6									
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
2. Lancement de l'expérimentation	<i>01/01/2010 – 30/06/2011</i>								
Action n°1	Accueil suivi des jeunes en Maison d'Arrêt	oui	24	1	1	Conseiller d'insertion			
Action n°2	Pilotage du projet, mise en place du partenariat, etc...	oui	24	1	0,5	Chargé de projet			
Action n°3	Participation bi-mensuelle à la CPU maison d'arrêt	oui	24	1	1	Conseiller d'insertion			
Action n°4	Informations collectives métiers, recherche emploi, etc	oui	24	2	2	Conseiller d'insertion et Formateur			
Action n°5	Chèques multi-services, gestion du fonds de secours	oui	24	1	0,2	Chargé de projet			
Action n°6	Prévention des risques et premiers secours	oui	1	2	2	Conseiller d'insertion et Formateur			
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									
3. Achèvement de l'expérimentation	<i>01/07/2011 – 31/12/2011</i>								
Action n°1	Suivi des jeunes en Maison d'Arrêt	oui	24	1	1	Conseiller d'insertion			
Action n°2	Pilotage du projet, suivi des actions, rédaction et compte rendu d'actions	oui	24	1	0,5	Chargé de projet			
Action n°3	Participation bi-mensuelle à la CPU maison d'arrêt	oui	24	1	1	Conseiller d'insertion			
Action n°4	accompagnement à la recherche emploi et/ou de formation, etc	oui	24	2	2	Conseiller d'insertion et Formateur			
Action n°5	Chèques multi-services, gestion du fonds de secours	oui	24	1	0,2	Chargé de projet			
Action n°6	Module expression communication	oui	1	2	2	Conseiller d'insertion et Formateur			
Action n°7									
Action n°8									
Action n°9									
Action n°10									

Note de restitution finale du porteur de projet

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels à Brest :

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
SPIP	Facilitateur
Maison d'Arrêt	Facilitateur
Organismes de formations	prestataire
Structure d'insertion par l'économique	prestataire
FJT	Prestataire
Services judiciaires	Partenaire incontournable

Les partenaires naturels (SPIP, Maison d'Arrêt) ont répondu présent dès la phase de construction du projet. Les prestataires (organismes de formation, structures d'insertion par l'économique, FJT) ont été associés au cours du déroulement du projet en fonction des besoins. Pour une part, certains intervenaient déjà au sein de la Maison d'Arrêt, pour une autre part, majoritaire, ne connaissant pas de type de public et les problématiques associées, plusieurs réunions et échanges ont été nécessaires. Il est à noter, toutefois, que nous avons toujours reçu un écho très favorable.

Les services judiciaires ont demandé, de notre part, plus de persuasion, et c'est surtout dans la deuxième année que nous avons un plein accord.

1. Partenaires opérationnels à Rennes :

Nom de la structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
SPIP	Il oriente les jeunes vers le dispositif et participe au suivi spécifique mis en place par la Mission Locale
GEPSA	Prestataire au centre pénitentiaire, il a en particulier délégué pour la mise en œuvre des formations « intra-muros »
FACE	S'est appuyé sur son réseau de chefs d'entreprises adhérent pour accompagner vers l'emploi plusieurs bénéficiaires

Note de restitution finale du porteur de projet

Faculté des métiers	A mis à disposition son plateau technique pour permettre aux jeunes de préciser leur projet d'orientation professionnelle
Foyers de Jeunes Travailleurs	Mise en œuvre d'une convention spécifique pour l'hébergement des jeunes dans les jours qui suivent la libération
Entreprise d'insertion	Certains jeunes ont par leur intermédiaire bénéficié d'un contrat d'insertion
Pôle Emploi	Mise à disposition de la plate-forme de recrutement par simulation (MRS)
CLPS	Mise à contribution du dispositif « évaluation dynamique »

2. Partenaires financiers à Brest :

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	75%
Cofinancements extérieurs à la structure	25%
Autofinancement	0%

2. Partenaires financiers à Rennes :

Note de restitution finale du porteur de projet

Financements	Part de ces financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	97%
Cofinancements extérieurs à la structure	3%
Autofinancement	0%

C. Pilotage de l'expérimentation

A/ La Mission Locale du Pays de Brest :

Les différents comités de pilotage ont réunis à Brest :

Marie Le Morvan Directrice Mission Locale du Pays de Brest
Harold Vilquin Conseiller d'insertion Mission Locale du Pays de Brest
Daniel Boutorh Chargé de projet Mission Locale du Pays de Brest
Arnaud Bernard Directeur SPIP 29
Richard Menager Directeur Maison d'Arrêt
Monsieur Pascal LECUYER, Adjoint-Chef département insertion probation Direction Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes
Philippe Cormont, cabinet COPAS
Monsieur BROUSTAIL, Secrétaire Général Adjoint Sous-Préfecture
Nadine Amedro Conseil Général du Finistère
Guy Queran U.T. DIRECCTE
Philippe Jourdin Juge d'Application des Peines
Association SATO (2 conseillères)
Association Don Bosco : (Morgane LEON, Abdou Badiane: formateurs)
Alexis Duvivier, chargé de projet à la Mission Locale
Maurice Le Pochat, conseiller à la Mission Locale

Les partenaires naturels ont facilité le projet et la compréhension des enjeux pour ce public ainsi que l'environnement particulier que représente le monde judiciaire.

B/ La Mission Locale du Bassin d'Emploi de Rennes

Les modalités de pilotage définies préalablement ont été respectées : la tenue mensuelle de comités techniques et la tenue trimestrielle de comités de Pilotage.

Note de restitution finale du porteur de projet

A/Le comité technique était composé des partenaires opérationnels :

- le conseiller de la Mission Locale de Rennes
- le chargé de projet de la Mission Locale de Rennes
- le chef du service du SPIP 35
- le chargé d'accompagnement emploi du GEPSA
- l'évaluateur du projet le cabinet COPAS
- le référent de la Faculté des métiers qui assure la validation de projet et l'orientation
- le référent de l'association FACE qui assure l'accompagnement sur la recherche d'emploi

Le rythme mensuel a permis aux uns et autres d'échanger sur les pratiques.

Il a aussi permis de poser les bases de l'expérimentation et d'être plus efficient sur l'accompagnement.

Lors de ces comités techniques, on pouvait aborder les situations au cas par cas et permettre ainsi de visualiser les problèmes rencontrés et agir sur ceux-ci.

B/Le comité de Pilotage était composé des partenaires institutionnels et opérationnels :

- le Directeur de la Mission Locale de Rennes
- le Conseiller de la Mission Locale de Rennes
- le Chargé de projet de la Mission Locale de Rennes
- le Chef du service du SPIP 35 Mr Philippe Fournier
- la DIRECCTE
- la Sous-Directrice du centre pénitentiaire de Vezin
- un représentant de Pôle Emploi
- le Directeur du FJT
- la Chef de service GEPSA
- le chargé d'accompagnement emploi du GEPSA
- l'évaluateur du projet le cabinet COPAS
- la Directrice de la Faculté des métiers
- le Directeur de l'association FACE
- le Chargé insertion de Rennes Métropole

Le rythme était trimestriel et permettait de valider certaines grandes orientations ou modifications par rapport au projet initial :

- ⤴ Modification de la convention passée avec la Faculté des métiers
- ⤴ Elargissement de l'accompagnement au centre pénitentiaire des femmes
- ⤴ Mise en place d'une permanence dans les locaux du SPIP milieu ouvert
- ⤴ Validation d'une dérogation sur la durée des contrats CAE passant de 6 à 3 mois pour les jeunes suivis dans le Dernier Ecrrou.

Le rôle de cette instance était probablement insuffisamment défini et la participation de ses membres était irrégulière, de telle sorte qu'il nous a certes permis de faire des points d'étape relativement exhaustifs du projet mais il n'a pas vraiment eu de fonction décisionnelle.

III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Analyse du dispositif expérimenté

Note de restitution finale du porteur de projet

Note de restitution finale du porteur de projet

Le postulat de départ du dispositif « Dernier Écrou » repose sur la prise en charge le plus tôt possible après l'incarcération par un conseiller d'insertion au sein même de la Maison d'Arrêt afin de mettre en place un parcours d'insertion. Partant du principe que la préparation à la sortie et la valorisation de ce qui est fait en interne concourent à la mise en place d'actions dès la sortie, voir même permet de mettre en place un aménagement de peine, ce parcours « balisé » pour des jeunes de faibles niveaux de qualification doit permettre de trouver une solution positive afin d'éviter au maximum la récidive

L'objectif initial était double voire indissociable : lutter contre la récidive et sécuriser les parcours.

Au niveau de la récidive, il convient d'être prudent puisque le dispositif vient de s'achever et les statistiques sur la récidive montrent que c'est dans les deux années suivant la levée d'écrou que le risque est le plus élevé.

Ceci étant dit, on peut voir que sur les 147 jeunes suivis spécifiquement à Rennes, seuls 16 ont récidivé à ce jour.

Il faut, en outre, préciser que 14 ont eu une nouvelle condamnation (terme finalement adopté par tous les acteurs et partenaires car la notion de récidive dite « légale » étant trop restrictive) pendant leur accompagnement dans le cadre du Dernier Ecrou et 2 ont été condamnés de nouveau après leur sortie du dispositif.

Au niveau comptable, c'est donc près de 11% de jeunes ayant récidivé pour la période 2010-2011.

Vu la difficulté d'avoir des chiffres au niveau national sur un taux de récidive, on s'est fixé sur les éléments qu'on avait c'est-à-dire près de 30% de récidive surtout chez les moins de 30 ans et les condamnés courtes peines.

Il faudrait étudier, en accord avec le SPIP, les nouvelles condamnations éventuelles d'ici à décembre 2012.

Au niveau de la sécurisation des parcours professionnels, le bilan est positif.

En effet, 22 jeunes sont sortis du dispositif pour un emploi durable (d'une durée supérieure à deux mois) en CDD, en mission intérim, en CDI même pour 3 d'entre eux.

Et 18 jeunes ont amorcé et achevé des actions de formation (formation de mobilisation, de préqualification et de qualification).

Si on précise davantage l'accompagnement, c'est 102 jeunes (un même jeune pouvant avoir plusieurs situations) qui ont eu une situation « emploi ».

On a donc comptabilisé les jeunes suivis dans le dispositif d'accompagnement géré par l'association FACE sur la recherche d'emploi, les jeunes ayant travaillé en détention (gestion par le GEPSA), les jeunes ayant effectué un stage, les chantiers d'insertion, les missions intérimaires...

Au niveau des situations « formation », on dénombre 66 jeunes qui sont passés par des phases de formation.

Ces situations emploi/formation rendent compte de la richesse de l'accompagnement mis en place et de la diversité des propositions en interne et en externe.

Note de restitution finale du porteur de projet

Ainsi, plus on amorce tôt l'accompagnement, plus on peut mettre en place des modules précis et des étapes que ce soit sur la recherche de formation ou d'emploi.

L'analyse précise des données accumulées pendant l'expérimentation montre que sur les 147 jeunes suivis dans le cadre du Dernier Ecou, 44 ont pu bénéficier d'un aménagement de peine (semi-liberté, conditionnelle ou placement sous surveillance électronique) soit plus de 30 % d'aménagements prononcés.

Comparativement, 127 jeunes ont été vus hors de l'accompagnement Dernier Ecou pour 16 aménagements de peine soit près de 12%.

Ainsi, on remarque plus on met en place un accompagnement spécifique, plus il y a de chances que derrière des mesures d'aménagements de peine soient prononcées.

Cette analyse se vérifie au niveau national avec les autres porteurs de projet « jeunes sous main de justice » car on approche des 30% d'aménagements de peine.

L'élément intéressant si on se réfère à l'étude de l'Administration Pénitentiaire 2002-2007 sortie en octobre 2011 (le Monde 15 octobre 2011) est que « l'absence d'aménagement de peine aggrave le risque de récidive des sortants de prison ».

Autre donnée intéressante est le nombre important de permissions de sorties : plus de 60 autorisations.

Le juge d'application des peines était ainsi plus en mesure de prononcer des aménagements dès lors qu'il connaissait le contenu de l'accompagnement Dernier Ecou.

L'intérêt de l'avoir sollicité avant le début de l'action dans le dernier trimestre 2009 prend tout son sens avec le focus porté sur ces aménagements de peine prononcés .

Précisons que ces aménagements résultent souvent d'un travail partenarial et ont été préparé en amont de la levée d'écrou.

B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

La spécificité du public nécessite un travail important auprès de tous les partenaires impliqués dans ce type de projet. En effet, la "machine judiciaire" n'a pas forcément le même rythme que les dispositifs classiques d'insertion. Il y a donc lieu, pour ces partenaires, de s'adapter à ce tempo et à sa mécanique et pour cela avoir reçu une information ad hoc. La prise en charge devant être réalisée au sein de la maison d'arrêt, une bonne collaboration à tous les niveaux est nécessaire également. L'adhésion à ce projet est donc indispensable par tous les techniciens (Service justice, Spip, Maison d'arrêt, conseiller d'insertion , intervenant extérieur, etc...) amenés à intervenir dans le parcours du jeune.

1. Public visé

Cette action s'adresse spécifiquement aux jeunes âgés de 18 à 25 ans sous main de justice, accompagnés par les Missions Locales du Pays de Brest et du bassin d'emploi de

Note de restitution finale du porteur de projet

Rennes. Il s'agit principalement d'un public masculin même si le dispositif intègre et suit également des jeunes femmes.

Nous avons prévu d'intégrer 300 jeunes sous main de justice dans ce dispositif. Nous avons, à ce jour, atteint cet objectif.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif testé

Le conseiller d'insertion professionnelle Mission Locale est intervenu trois fois au moins par semaine directement au sein de la Maison d'Arrêt départementale de Brest.

- Le conseiller Mission Locale a participé aux CPU (Commission Pluridisciplinaire Unique) et a mutualisé les données
- Le conseiller d'insertion et de probation (CIP) positionnait ensuite le jeune avec le référent Mission Locale pour un diagnostic initial.

A l'issue d'un ou plusieurs entretiens, le conseiller Mission Locale décidait de proposer au jeune l'accompagnement spécifique Dernier Écrou. Il est systématiquement proposé aux jeunes suivis dans ce cadre de signer un contrat d'accompagnement CIVIS.

A travers ces rencontres régulières, diverses propositions ont été faites au jeune, afin d'activer son parcours d'insertion. Le conseiller Mission Locale mettait en place un plan d'action individualisé pour chaque jeune, qui se formalise par la signature d'un contrat d'engagement. Un accompagnement dédié, renforcé, est alors mis en œuvre. L'objectif visé est l'intégration du jeune dans une action de qualification ou l'accès puis le maintien en emploi de longue durée.

Les premières phases d'insertion ont pu être mises en place dès le début de l'incarcération en incitant le jeune à s'inscrire dans un atelier de travail ou dans une formation. Une remise à niveau pouvant aussi être engagée avec les instituteurs intervenant en interne.

L'étape suivante se déroulait le plus souvent à l'externe, après négociation d'un aménagement de peine. Nous avons, pour cela utilisé le droit commun d'accès à la formation ainsi qu'« une action spécifique mise en place par le Conseil régional de Bretagne (voir description plus loin)

➤ Des interventions réalisées (informations collectives) au sein de la Maison d'Arrêt ont été mises en œuvre de façon régulière au sein de la Maison d'Arrêt :

1. Le 15 septembre 2009 : Les métiers de la logistique,
2. Le 8 décembre 2009 : Les métiers de la restauration,
3. Le 12 janvier 2010 : Le bâtiment et les travaux publics

Note de restitution finale du porteur de projet

4. Le 4 mars 2010 : Les métiers d'aide à la personne,
 5. Le 13 avril 2010 : Les métiers de l'agriculture et emploi saisonnier.
 6. Le 21 septembre 2010 : Les contrats en Alternance
 7. Le 03 Février 2011 : Le Service Emploi Entreprises de la Mission Locale
 8. Le 22 février 2011 : Le bâtiment et les travaux publics
 9. Le 07 juin 2011 : Le programme qualifiant du Conseil Régional de Bretagne
- Des ateliers emploi ont également été proposés tous les mois à l'intérieur et à l'extérieur de la Maison d'arrêt.

➤ **Une action spécifique de 3,5 jours en mars 2011:**

Un module proposant l'apprentissage des gestes de premier secours et la prévention des comportements à risques a été organisé au sein de la Maison d'arrêt en partenariat avec les Pompiers et l'ANPAA 29.

9 jeunes ont pu bénéficier de cette action et ont obtenu le PSC1

(c'est pour certains leur premier diplôme)

➤ **Une action spécifique de 4 jours en septembre 2011 (expression - communication):**

Un module de 4 jours proposant de reprendre confiance en soi et avoir l'énergie nécessaire pour faire des démarches (développer ses capacités d'expression, travail sur l'image de soi, etc) 8 jeunes ont participé à ce module.

➤ **Utilisation du fonds de secours :**

Voici une répartition de l'utilisation du Fonds de secours :

Transport	Hébergement	Matériel	Alimentaire	Loisirs	Permis	Total
11	3	12	36	3	35	100,00%

- Nous avons élargi depuis septembre 2010 l'utilisation de ce fonds au démarrage du permis de conduire. Ceci a permis à 24 jeunes de préparer le code et les premières évaluations de conduite.
- Nous avons également chercher une solution pour les jeunes en semi-liberté, dans l'attente éventuelle d'une rémunération et qui n'avaient pas de quoi manger le midi. Nous avons, pour cela, mis en place un dispositif particulier faisant appel à des chèques services présentant une valeur faciale qui leur permettent de ce restaurer dans différents lieux en ville.

Ce fonds de secours (transport, hébergement, etc...) a permis également, et le plus souvent possible par un paiement à tiers, d'aider le jeune dans son parcours par l'achat de bien ou de service (caution pour logement, billets de train, etc...)

➤ **Une action de formation professionnelle particulière:**

Note de restitution finale du porteur de projet

Dans le cadre de la formation continue gérée par le Conseil régional de Bretagne, une action de formation particulière appelée : Prestation préparatoire à l'emploi, a permis un travail important pour ce public. L'objectif de cette action de formation est de lever les freins à l'insertion professionnelle par des mises en situation de travail ainsi qu'à la résolution de problèmes périphériques et la remise à niveau sur les compétences clef de base. Il est à noter que cette prestation spécifique, unique en Bretagne, a permis, par un travail étroit avec les services de justice d'avoir 33 jeunes dits « sous mains » de justice sur l'année 2011 contre 19 en 2010. Il s'agit, pour beaucoup, d'aménagements de peine.

Une des actions préalables importante est la rencontre avec les acteurs de l'Administration Pénitentiaire et le Juge d'application des Peines.

Il s'agit de montrer en amont ce qu'il convient de développer et surtout la plus-value apportée par un accompagnement spécifique de la part d'un conseiller de la Mission Locale en plus des acteurs opérant déjà en détention sur la prise en charge des détenus (SPIP, surveillants, psychologues, GEPSA, ...).

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Les relations avec les partenaires opérationnels sont indissociables de la bonne marche de ce dispositif expérimental.

On peut ainsi distinguer les relations :

- avec le SPIP qui est le partenaire incontournable dans l'accompagnement mis en place en détention
- avec l'Administration Pénitentiaire,
- avec les structures intervenant en maison d'Arrêt et le Centre Pénitentiaire
- avec les partenaires de l'insertion,
- avec les magistrats et les services judiciaires,
- avec les structures relevant de l'insertion par l'activité économique (SIAE),
- avec le Conseil régional de Bretagne.
- La DIRECCTE

Il est à noter, pour Brest, une évolution importante avec les services judiciaires. Le comité de pilotage de décembre 2010 a permis la rencontre avec un des JAP. Ce premier contact très fructueux a généré des liens forts entre les 2 structures. Le JAP a invité le conseiller Mission Locale à venir assister (en tant qu'observateur) à des auditions. Ces contacts, désormais très réguliers, ont déjà permis de régler quelques situations délicates pouvant mettre en difficulté le parcours d'insertion de jeunes.

4. Impacts sur la structure

Une nouvelle organisation pour ce public particulier, nécessitant une connaissance accrue du contexte, a été pensée. Le conseiller d'insertion, intervenant au sein de la Maison d'Arrêt ainsi que dans une antenne de la Mission Locale est devenu l'interlocuteur quasi unique pour le public et pour les partenaires pour la construction des parcours d'insertion. Cela lui a permis d'avoir une très bonne connaissance de chaque jeune et d'être très réactif lorsqu'une difficulté se présentait. Le pilotage du projet assuré par la Mission Locale a permis l'organisation des comités de pilotage, de faire le lien avec les différents partenaires

Note de restitution finale du porteur de projet

ainsi qu'avec les différents dispositifs mobilisables (Prestations de formation, mise en place de différents modules : secourisme, expression-communication, gestion du fonds de secours, etc.)

Conclusion :

Les résultats de l'action :

Au 31/12/2011, les résultats obtenus sont :

accès à la formation : action du Conseil régional de Bretagne ou de l'AFPA

Prestation Préparatoire à l'Emploi : 41
Prestation d'Orientation Professionnelle : 8
Pré-professionnelle sectorielle : 14
Evide : 1

Action Qualification : 19

soit 83 situations formation

accès à l'emploi :

CUI-CAE : 7
CDD (sup 6 mois): 21
CDD (entre 3 et 6 mois) : 2
CDI : 10
C. Pro : 6
Apprenti : 1
Intérim : 3

(ainsi que 19 jeunes ayant eu au moins une mission avec une association intermédiaire (SATO))

soit 50 situations emploi

Au final, **94 jeunes** ont accédé soit à la formation, soit à l'emploi (soit les deux). En cumuler, nous avons 59 sorties positives (soit 39%).

En synthèse, Il faut noter que c'est surtout l'action spécifique sur le territoire (Prestation préparatoire à l'emploi) et la bonne collaboration avec les JAP (Juges d'application des peines) qui ont permis de mettre en place de nombreux aménagements de peine. Ceci vient renforcer l'hypothèse de départ, à savoir, plutôt est préparée la sortie, plus les parcours d'insertion peuvent se construire. Ce passage par la PPE n'est pas systématique, certains jeunes préférant régler leur affaire judiciaire ainsi que les peines avant d'envisager leur parcours. Cependant, quand cela a été le cas, elle a facilité grandement la reprise dans le droit commun.

A l'issue de cette expérimentation, tous, partenaires initiaux et prestataires, s'accordent à dire qu'elle aura été très positive pour la connaissance de ces jeunes mais aussi pour la connaissance de ce « monde particulier». Il faut que pour cela plusieurs facteurs soient réunis : accords de l'ensemble des intervenants bien entendus mais aussi volonté des

Note de restitution finale du porteur de projet

structures dont, et non d'abord, la Maison d'Arrêt et son personnel (gardiens, chef de détention, directeur).

Enfin, pour les jeunes, même si tous n'ont pas ou ne veulent pas s'inscrire dans ce dispositif expérimental, on peut noter que les résultats sont encourageants en termes d'insertion et qu'ils ont pu profiter pleinement de la dynamique construite entre l'interne et l'externe. Quand à la récidive, à ce jour, seuls quatre jeunes de ce groupe sont concernés.

La conclusion intéressante est la constitution d'un Groupe National Expérimentateurs Justice (GNEJ) qui a permis de compiler les résultats au niveau national.

L'objectif de ce groupe est d'obtenir la pérennisation des financements pour stabiliser les postes et les actions entreprises.

Ce groupe est soutenu par l'UNML (l'union nationale des missions locales) et vise à travers la valorisation des actions menées la mise en place, au minimum, d'une convention identique à celle passée avec Pôle Emploi et le financement de postes de conseillers de la Mission Locale dans les établissements pénitentiaires (de 10 à 35 places).

Selon les dernières informations, notre action a été entendue par le ministère de la Justice. Le SPIP a monté de son côté un groupe de travail pour tendre vers la pérennisation des financements.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**

➤ **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>

